

Bulletin d'information syndicale de l'académie de GRENOBLE

N°42

Octobre 2020

SOMMAIRE

P 1 : Édito

P 2 : MIXAGE DES
PUBLICS ET
APPRENTISSAGE

P 2 : Registre RSST

P 3 : Grille indiciaire
PLP et CPE

P 3 : Avancement HC
et Classe
Exceptionnelle

P 3 : Les stagiaires

P 4 : Recours INTRA :
LA MASCARADE

P 4 : Calendrier
syndical prévisionnel
2020-2021 et
opérations de carrière

P 4 : Permanences

Syndicat National Unitaire de
l'Enseignement Professionnel

Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE
Tél/Fax : 04 76 09 49 52.
<http://grenoble.snuep.fr/>



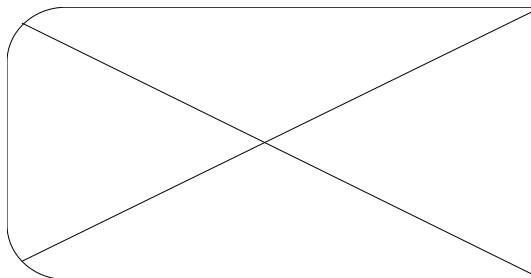
ÉDITO

Une rentrée normale Monsieur le ministre ?

Tout d'abord, nous souhaitons à toutes et tous une bonne rentrée 2020 même si les conditions sanitaires chamboulent nos pratiques professionnelles. Nous souhaitons également la bienvenue dans notre académie aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux stagiaires.

Le ministre de l'éducation nationale, Jean Marie Blanquer a indiqué que la rentrée s'était plutôt bien déroulée, que les mesures sanitaires étaient appliquées et que la quasi-totalité des postes d'enseignants étaient pourvus.

Pour l'académie de Grenoble, nous ne partageons pas ce point de vue, à la suite d'un premier protocole sanitaire allégé, nous avons obtenu sous la pression syndicale une nouvelle version tardive fin août. Cependant, chaque établissement se retrouve à faire sa propre proposition. Les échos qui nous remontent de l'académie sur ce point sont édifiants, si certains établissements appliquent un protocole proche de celui de mai-juin, d'autres appliquent la version « light » avec un manque de consignes, de gels et de masques et ce depuis la rentrée. Nous n'avons aucune précision en ce qui concerne les ateliers (désinfections outils par exemple), ni les TP dans les différentes disciplines, c'est donc le royaume du chacun pour soi. Les protocoles en cas de suspicion de virus, ont été adressés après la rentrée sans supprimer le doute et



les questionnements témoignant d'une impréparation flagrante de nos dirigeants.

Déjà certains cas de COVID ont été enregistrés avec des modalités différentes (isolement d'une ou deux personnes dans un cas ou d'une classe et ses enseignants dans d'autres). Nous exigeons une clarification précise des différents protocoles tant sur le plan académique que national.

En ce qui concerne les postes, pour les LP, EREA et SEGPA, cette rentrée détient le record de postes non pourvus, de BMP manquants sans solutions proposées par le rectorat. Un rectorat qui d'ailleurs ne répond que rarement aux organisations syndicales et en particulier aux sollicitations diverses du SNUEP-FSU.

Le SNUEP-FSU demande un réel retour au dialogue afin de résoudre ces problèmes et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de travail de leurs enseignants.

Avec un esprit toujours combatif, le SNUEP-FSU mettra tout en œuvre tant au niveau national qu'académique pour redonner toute sa place à la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

Les cosecrétaires académiques

MIXAGE DES PUBLICS ET APPRENTISSAGE, SEP du lycée Ferdinand Buisson à Voiron, Isère.



renchérit Franck.

« Quel est l'intérêt de lister les élèves ? Surtout à un moment où les entreprises ont d'autres soucis que de prendre des apprentis » enchaîne Cécile.

On comprend que les objectifs de l'institution divergent grandement de ceux de nombreux enseignants ... Il faudrait plutôt jouer cartes sur table et dire à qui profite le système.

François Prigent,
SEP du lycée F. Buisson, Voiron.

Par mixité des publics, on entend regroupement dans une même séquence de formation d'élèves et d'apprentis en formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage. À la SEP Ferdinand Buisson à Voiron les élèves de Bac Pro sont présents en alternance : certaines semaines en entreprise et d'autres au lycée. En CAP, c'est différent certains élèves sont présents uniquement en début de semaine et en entreprise en fin de semaine, ou bien l'inverse. D'autres élèves ont un système de fonctionnement différent qui leur est propre au sein d'un groupe classe.

Ces élèves apprentis doivent suivre les mêmes cours et faire les mêmes exercices que leurs camarades de la formation initiale puisqu'ils passeront le même examen. « Il faut leur faire rattraper les cours auxquels ils n'ont pas pu être présents », « on leur doit 35h par semaine » selon le DDF de notre établissement. Certains collègues assument le choix d'assurer des heures supplémentaires avec ces élèves pour combler le temps où ils sont en entreprise, d'autres refusent de le faire (en assumant également leur choix). Tout ceci crée une grande confusion pour les enseignants, les élèves apprentis et les parents. Dans la réalité ces jeunes se coupent très vite du groupe classe car ils ne vivent pas les moments forts avec leurs camarades.

Concernant l'apprentissage, notre DDF (fin mai) demande aux collègues de 2ndes CAP et de 1ères BAC PRO de « bien vouloir lui faire suivre la liste des élèves qui au vu du conseil de classe ont le plus d'aptitude pour poursuivre en apprentissage » !!!! Cette solution permet, selon le DDF, de ne pas perdre de jeunes entre la 1ère et la 2ème année. (Pertes plutôt marginales d'autant que beaucoup de nos jeunes se réorientent d'un CAP à un autre).

Réactions rapides et très vives de nombreux collègues de la SEP.

« J'enseigne en lycée professionnel et non en CFA » nous dit Anne-Laure.

« Nous ne sommes pas formateurs de centre d'apprentissage » dit François.

« L'apprentissage ne doit être une solution que lorsque l'élève le souhaite. Ce n'est pas à nous à faire le forcing »

Le SNUEP-FSU s'oppose au mixage des publics et des formations. Il demande l'abrogation de la transformation de la voie professionnelle (TVP) favorisant ces parcours en détériorant les conditions de travail des collègues au détriment d'une formation initiale sous statut scolaire de qualité

Le SNUEP-FSU demande la réinstauration de réels parcours en 4 ans passant par une formation au BEP en 2 ans qui doit être maintenu.



Registre RSST

Le registre RSST (registre santé et sécurité au travail) doit être présent dans chaque établissement. C'est un registre qui permet les signalements en ce qui concerne les problèmes de santé et sécurité que vous pouvez constater dans un établissement. Ces fiches RSST peuvent être aussi remplies en ligne, elles sont transmises au proviseur.e, aux

CHSCT et une réponse doit vous être obligatoirement apportée.

Dans le cadre sanitaire que nous vivons, n'hésitez pas à l'utiliser si vous constatez des manquements (absence de gel, désinfection, matériels...) ou si vous pensez qu'une ou des situations vous mettent en danger ainsi que les personnels ou élèves de votre établissement.

Dans le même temps, remontez vos questions et informations au conseil d'administration par l'intermédiaire de vos élus.es afin que ces problèmes soient également évoqués devant l'administration, les autorités locales, les enseignants, les élèves et leurs parents.

La santé au travail est l'affaire de toutes et tous et ne doit faire partie intégrante de la vie des établissements.

Grille indiciaire des PLP et CPE (au 1^{er} Septembre 2020)

Classe Normale			Hors Classe			Classe Exceptionnelle						
Échelon	Durée	INM	Échelon	Durée	INM	Échelon	Durée	INM				
1	1	390										
2	1	441										
3	2	448										
4	2	461										
5	2,5	476										
6	3 ou 2*	492										
7	3	519										
8	3,5 ou 2,5*	557	1	2	590							
9		590	2	2	624							
10		629	3	2,5	668				1	2	695	
11		673	4	2,5	715				2	2	735	
			5	3	763				3	2,5	775	
			6	3	806				4	3	830	
			7**		821				5	HeA1	1	890
										HeA2	1	925
										HeA3		972

INM : indice nouveau majoré - Valeur nette du point d'indice au 01/01/20 : 3,75589 €
 * RDV de carrière : possibilité de réduction d'un an de la durée de l'échelon pour 30% des collègues

** création du 7^{ème} échelon de la Hors classe au 1er janvier 2021

ISOE Part fixe 1213,56 €, **ISOE Part variable** (prof principal : mission refusable),

*3^è, 1^{ère} année de CAP classe de bac pro : **1425,84€**

*2^{ème} année de CAP classe de BMA : **906,24€**

Indemnité de sujétion spéciale (ISS) : 400€ (à partir de 6h de cours en CAP, 1^{ère} et terminale bac pro)

HEURES SUPPLÉMENTAIRES (au 01/01 /2020)

Corps	1re HSA* (+20%)	HSA suivantes	HSE**
PLP classe normale	1 379,42 €	1 149,52 €	39,91 €
PLP hors normale	1 517,36 €	1 264,47 €	43,91 €
Contractuel 2e Cat	1 221,11 €	1 017,59 €	35,33 €
Contractuel 1e Cat	1 319,72 €	1 099,77 €	38,19 €

* inférieure à l'heure normale dès le 5^{ème} échelon

** heure sup effective à la discrétion des chefs

Pour le ministère, les HS « coûtent moins chères évitent des créations de postes et favorisent l'individualisation des rétributions (et des esprits, aux dépens du collectif). Les HSA qui augmentent révèlent les différences de conditions de travail (près de 3 fois plus d'HSA en CPGE qu'en collège) et creusent les écarts de salaire hommes/femmes. Même en temps partiel : en 2019-2020 gain moyen de 3066€, contre 2609€ pour les femmes.

Les stagiaires

Les mutations stagiaires se sont passées cette année dans la précipitation tant au niveau national qu'au niveau académique, les résultats des concours ayant été retardés par la crise sanitaire. Le SNUEP-FSU a œuvré tout l'été afin de faire reconnaître les droits des stagiaires.

Cela n'a pas été possible pour la phase intra académique, ou de nombreux stagiaires PLP se retrouvent éloignés de leur lieu d'habitation et de l'INSPE, les plaçant ainsi dans des situations très inconfortables pour leur entrée dans le métier. Le SNUEP-FSU est porteur de proposition sur cette question, nous demandons que les stagiaires soient nommés dans leur académie de concours s'ils le souhaitent et au plus près de leur domicile à l'intérieur de celle-ci. Ces situations sont d'autant plus exaspérantes que des BMP de 9h sont restés vacants dans différentes disciplines à la rentrée.

Le SNUEP-FSU accompagne l'ensemble des stagiaires PLP de l'académie sur l'ensemble de l'année, qu'il s'agisse du reclassement, des mutations et des différents problèmes éventuels.

Ne restez pas seuls et isolés, rejoignez faites rejoindre le SNUEP-FSU.

Avancement HC et Classe Exceptionnelle

Les CAPA hors Classe, classe exceptionnelle et échelon spécial se sont déroulées fin juin début juillet en visio conférence, rendant ainsi plus difficile les échanges.

Pour le passage au grade de Hors Classe, le barème le la dernière promu.e était cette année de 165 points. Pour rappel, en cas d'égalité c'est l'ancienneté de corps qui est prise en compte.

Le SNUEP-FSU a de nouveau obtenu que les collègues proches d'un départ à la retraite puissent bénéficier d'une accession à la hors classe comme le prévoit la circulaire. De même comme la loi égalité le précise, nous avons exigé que la parité soit respectée aussi bien pour le passage à la classe exceptionnelle que pour la hors classe.

Pour la classe exceptionnelle, le fort barème de l'avis « excellent », fige le classement, nous avons cependant exigé que le barème soit respecté et que le classement ne soit pas modifié au cas par cas sans critère précis.

Une fois encore des places ont été perdues au titre du vivier 1 et non reversées dans le vivier 2, cela aurait permis cette année à 28 collègues supplémentaires et proches d'un départ en retraite de bénéficier de cette promotion. De façon inadmissible, des collègues n'ont pas accédé à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1, par une erreur d'aiguillage de mail durant le confinement. Malgré les demandes répétées en CAPA par les élu.es du SNUEP-FSU, l'administration préféré perdre des places au vivier 1 plutôt que de réétudier les situations.

Pour l'échelon spécial, cette année, il y avait la possibilité de réévaluer les avis donnés en amont pour le passage à la classe exceptionnelle, cependant nous avons constaté et souligné en CAPA que le rectorat n'a pas appliqué cette possibilité à beaucoup de collègues.

Pour le SNUEP-FSU, une véritable revalorisation doit passer par la suppression de la HC et de la classe exceptionnelle, accompagnée de la remise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes d'avancement pour arriver à une entrée dans le métier à l'indice 540 et une refonte des grilles indiciaires en une échelle unique sur 13 échelons à l'indice terminal 1063.

Recours INTRA : LA MASCARADE

La loi de transformation de la fonction publique a supprimé les CAP concernant les mutations à partir du 1er janvier 2019. Elle a cependant introduit un nouveau dispositif : le recours en cas de décision défavorable. Les LDG (lignes directrices de gestion) précisent sur le plan national pour l'inter et académique pour l'intra les conditions des mutations ainsi que celles des recours qui ne sont possibles que s'il y a non mutation ou si celle-ci est en « extension » (hors vœux).

Nous considérons qu'il y a contradiction entre la loi et les LDG, pour le SNUEP-FSU, une décision peut être défavorable si le collègue n'obtient pas son 1er vœu à l'inter ou ses premiers vœux à l'intra. Nous exigeons une remise à plat du dispositif et un retour des discussions en groupe de travail.

C'est dans ce contexte que se sont tenues les recours en visio conférence sur l'académie de Grenoble, fin juillet et jusqu'au 4 août, donnant ainsi une idée de la volonté de

créer un dialogue constructif. Le rectorat a fait le choix de ne pas donner l'ensemble des barèmes et des éléments qui auraient permis de traiter comme par le passé d'égal à égal. Cette façon inacceptable, qui est un déni du dialogue social, a permis de modifier seulement à la marge des situations et souvent en AFA (affectation à titre provisoire).

Paradoxe de la situation de rentrée, le SNUEP-FSU avait fait des propositions de modification, refusées par le rectorat alors que ces postes restent vacants à la rentrée, mettant en difficulté les établissements, les équipes enseignantes et les élèves.

Ce dialogue social ainsi rompu laisse les collègues seul face à l'administration, c'est une remise en cause du statut collectif de la fonction publique où les valeurs ne sont pas l'individualisation mais l'intérêt général, la continuité du service, la protection du fonctionnaire, l'égalité de traitement et la neutralité.

Le SNUEP-FSU exige le retour des CAP et des GT sur les mutations, seule possibilité d'un mouvement transparent et égalitaire.

Calendrier syndical prévisionnel 2020-2021 et opérations de carrière

Mouvement inter-académique	Vœux : novembre 2020 Résultats : mars 2021
Stage syndical : Mardi 17 novembre 2020	Droits et devoirs stagiaires Mutations
Stage syndical : jeudi 26 novembre 2020	Apprentissage
Stage syndical : Jeudi 14 janvier 2020	Agir en Conseil d'administration et dotation globale
Congrès académique Jeudi 21 et vendredi 22 Janvier 2020	
Mouvement intra-académique	Vœux : mars 2021 Résultats : mi-juin 2021 Résultats d'affectation : juillet 2021
Congés formation, postes adaptés Mesures de cartes scolaires	Demandes : novembre décembre 2020 Résultats : février mars 2021
Révisions des appréciations finales des RDV de carrière	CAPA : mars avril 2021
Avancement accéléré des 6ième et 8ième échelon	Résultats : avril 2021
Hors Classe	Résultats : juin 2021
Classe Exceptionnelle	Résultats : juin 2021
Affectation des stagiaires	juillet 2021
Affectation des contractuels	Août 2021

PERMANENCES À LA BOURSE DU TRAVAIL 32, avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE
TEL. 04 76 09 49 52 les jeudi de 9 h à 16 h Pascal MICHELON et Bertrand GUILLAUD-ROLLIN

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES et URGENCE
- Pascal MICHELON Portable : 06 04 07 89 16
- Bertrand GUILLAUD-ROLLIN Portable 06 84 49 57 78



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Notre métier, leur avenir



UN SYNDICAT ENGAGÉ,
COMBATIF ET DÉTERMINÉ

Tous les responsables du SNUEP sont en poste avec vous sur le terrain. Disponibles, facile à joindre, ils vous écoutent, vous conseillent, vous défendent, vous aident dans vos démarches.